

---  
Ville de ROYAN

-----  
Séance du 12 Octobre 1964

OBJET :  
Règlement sur dépenses imprévues

64 100

Le seize Octobre mil neuf cent soixante quatre, à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de Royan s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances à la Mairie, sous la présidence de M. Hubert MEYER, Maire, d'après convocations faites le 12 Octobre 1964

Etait présents : M. MEYER, Maire, MM. MATRAS, ROCHEDEREUX, BRENUSSEAU et LANOUE, Adjoint, Melle FOUCHE, MM. MOUCHOT, POUGET LANUSSE, GUILLAUD, BISCAYE, MONGRAND, ETCHEBER, BERLAND, GACHET BOUCHET, BUJARD, GALLAND, Conseillers Municipaux

Représentés : M. REIX par M. LANOUE  
M. FONTANILLE par M. MATRAS  
M. FLAHAUT par M. BISCAYE

Les Conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, il a été, conformément à l'article 29 du Code Municipal, procédé à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil.

M. GACHET ayant obtenu l'unanimité des suffrages a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

**LE CONSEIL MUNICIPAL**

Vu le budget primitif de l'exercice 1964,  
Vu le budget supplémentaire du même exercice,

**DECIDE,**

- d'imputer sur le CHAP. XXXI - " Dépenses Imprévues " du Budget de 1964, les dépenses énumérées ci-après :
- Frais d'expropriation - Aérodrome et Groupe scolaire de Perpigna ( états produits par le Bureau de l'Enregistrement et des Domaines de Marennes - C.C.P. BORDEAUX 6.006-45 ) ..... 787 Fr,39
- Note du Bureau des Domaines, 2 rue Pasteur à ROYAN pour redevance au sujet de 403 m,64 de terrain pour l'élargissement de la route longeant le Fort du Chay ..... 10 Fr,00
- Subvention exceptionnelle à l'UNION DE LA BOULE ROYANNAISE " pour l'organisation du Championnat qui a eu lieu sur la Tache Verte le 21 août 1964 .. 400 Fr,00

./..

- Indemnité due à M. BOUDEY, marin-pecheur pour remorquage dans la nuit du 8 au 9 Juillet 1964 des pontons d'amarrage de la Ville partis à la dérive ( 1/3 de la valeur estimée à 8.212 Fr ..... 2.737 Fr,
- Frais d'expropriation de l'Aérodrome de ROYAN-MEDIS Mémoires réglés par le Bureau d'Enregistrement et des Domaines de ROCHEFORT-SUR-MER ( C.C.P. BORDEAUX 6006 - 23 ..... 315 Fr,86

Fait et délibéré à Royan, les mêmes, jour, mois et an que susdits.  
 Ont signé au registre MM. les Membres présents à la séance .

Pour extrait conforme au registre ,

Pr le Maire  
 l'Adjoint Délégué,



**APPROUVÉ**

ROCHEFORT-SUR-MER, le 1-7 NOV 1964  
 Le Sous-Préfet,



*[Handwritten signature]*

*[Handwritten signature]*  
 M. MATRAS

LE CONSEIL MUNICIPAL

En la budget primitif de l'exercice 1964  
 En la budget supplémentaire du même exercice

DECIDE

- d'inscrire sur le G.V.P. XXXX - " dépenses imprévues " au budget de 1964, les dépenses énumérées ci-après :

- Frais d'expropriation - Aérodrome et Groupe scolaire de Parignac ( état provisoire par le Bureau de l'Enregistrement et des Domaines de Rochefort - C.C.P. BORDEAUX 6006-43 ) ..... 315 Fr,86

- Note du Bureau des Domaines, 2 rue Pasteur, ROYAN pour redressement au sujet de 403 m,24 de terrain pour l'établissement de la route longeant le Port de Cay ..... 2.737 Fr,

- Convention exceptionnelle de l'Union de la Région " Royan-Méditerranée " pour l'opération de réaménagement de la route de la Vierge le 21 oct 1964 .....

ROYAN, le 14 Octobre 1964

AW/MTR

Le Maire de la Ville de Royan  
à Monsieur B O U D E Y  
Rue des Ecoles  
ROYAN

Monsieur,

En réponse à votre lettre du 12 Octobre, j'ai l'honneur de vous faire connaître que M. BARREAUD, Expert, a estimé que la valeur des pontons d'amarrage que vous avez remarqués était de 8.212 frs .

Conformément à la Loi, je proposerai au Conseil Municipal de vendredi prochain qu'une indemnité de 1/3 de la valeur vénale soit : 2737 frs vous soit allouée .

Veillez agréer, Monsieur, l'expression de mes sentiments distingués .

Pr le Maire  
l'Adjoint Délégué,

M. MATRAS

1 copie dossier C.M.